



ARMP
AUTORITÉ DE RÉGULATION
DES MARCHÉS PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 332 / 2025

A LA SOCIETE AC AFRICOM SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° FONER/DG/007/CGPMP/FX/2025, conclu avec le Fonds National d'Entretien Routier (FONER), pour un montant total hors taxe dollars américains quarante mille quatre cent nonante-deux, quatre-vingt-huit centimes (USD 40 492, 88) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent quatre-vingt-trois, quarante-cinq centimes (USD 283,45), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 11/12/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général